

KEEZAM

Simplifie l'organisation des séjours enfants et ados.

www.keezam.fr

Fiche Enseignants

Nombre de pages : 5

PRÉPARER ET PLANIFIER UN VOYAGE DE CLASSE.

Cette fiche s'adresse à tous les organisateurs de voyages scolaires : professeurs des écoles, enseignants, CPE, responsables voyages, chefs d'établissement, etc...

Elle les aide à organiser un voyage de classe, pour des élèves de maternelle à la terminale, en France ou à l'étranger.

Des fiches complémentaires sont accessibles sur Keezam.

LES FICHES ENSEIGNANTS KEEZAM...

Les **Fiches Enseignants** proposées par Keezam sont destinées à tous les organisateurs de voyages dans un cadre scolaire : CPE, instituteurs, professeurs de écoles, professeurs, directeurs d'établissement, etc.

Pratiques, elles facilitent le travail des responsables, organisateurs comme accompagnateurs, et aident à la réussite des voyages.

Toutes les **Fiches Enseignants** sont accessibles sur le site www.keezam.fr



En voyage scolaire, vous disposez d'une boîte vocale et d'un blog pour rassurer les parents.

Keezam met **gratuitement** à la disposition des enseignants partant en voyage scolaire, en France ou à l'étranger :

- **Une boîte vocale**, pour donner facilement des nouvelles aux parents,
- **Un blog**, pour leur montrer les photos du séjour.

Au retour, **l'album photo du séjour vous est offert.**

Pour en profiter : <http://keezam.fr>

PRÉPARER ET PLANIFIER UN VOYAGE DE CLASSE.

Vous préparez une classe transplantée ? Vous souhaitez emmener vos élèves en classe verte, en classe de mer ou en classe de neige ? Vous envisagez un voyage linguistique ou culturel à Londres, Madrid, Athènes ou même ailleurs ?...

Cette fiche récapitule les principales informations à connaître, et les différentes étapes à respecter pour réussir ce projet. Elle s'adresse à tous les enseignants, de la maternelle à la terminale, qui souhaitent organiser un voyage scolaire, en France ou hors de France.

Accessibles sur le site www.keezam.fr, plusieurs fiches complètent et précisent celle-ci. N'hésitez pas à vous y référer : votre préparation en sera facilitée.



Voyage scolaire : de quoi s'agit-il exactement ?

Un voyage scolaire est une sortie, organisée sur le temps scolaire par un ou plusieurs enseignants, et comprenant au moins une nuitée. Il peut durer jusqu'à cinq jours pris sur le temps scolaire, mais peut aussi être organisé hors de celui-ci ou « mixer » temps scolaire et temps extra-scolaire (week-end). Il peut se dérouler en France ou à l'étranger.

Si les sorties d'une journée, organisées sur le temps scolaire font souvent partie intégrante des programmes, **un voyage scolaire est le choix d'un enseignant ou d'une équipe éducative**. Il n'a donc pas de caractère obligatoire même s'il peut être conseillé, et nécessite toujours d'obtenir l'accord des parents ou responsables légaux.

Un voyage scolaire répond à un objectif pédagogique. Il concerne un groupe homogène d'élèves – une classe de niveau, des élèves partageant une même option ou travaillant sur un projet commun,... – et s'articule autour d'un projet pédagogique préalablement défini.

La gratuité de l'enseignement est un principe fondamental en France. Néanmoins, il est possible - si ce n'est souvent impératif - de demander aux parents une participation financière. Les textes législatifs précisent toutefois que celle-ci « *ne doit pas être discriminatoire au regard des capacités financières des familles* ».

Les familles doivent donc être informées de tous les aspects du projet, et décider librement d'en faire profiter ou pas leur enfant. Un élève qui ne participe pas à un voyage de classe n'est pas pour autant en vacances : l'établissement est tenu de l'accueillir dans les conditions habituelles, c'est à dire de l'intégrer de façon temporaire à une autre classe.

La responsabilité du voyage incombe principalement à l'enseignant ou à l'équipe qui l'organise, mais **l'autorisation administrative de départ est accordée par :**

- **dans le premier degré par l'Inspection Académique**, après validation du projet par l'Inspection de Circonscription.
- **dans le second degré par la direction de l'établissement**, après délibération du Conseil d'Administration.

Ces démarches nécessitant du temps, il est prudent de démarrer le projet le plus tôt possible dans l'année scolaire. Cela laisse aussi le temps d'impliquer et de motiver les élèves et leurs parents.

Les étapes pour organiser un voyage scolaire.

1 – Définir le Projet Pédagogique.

Le Projet Pédagogique constitue en quelque sorte le « dossier officiel » du voyage scolaire. Il explique les motivations, les objectifs pédagogiques et actions prévues pour les atteindre, la méthode d'évaluation mise en place, ainsi que l'organisation pratique du voyage.

Le Projet Pédagogique est le document sur lequel se base l'autorité de tutelle pour juger de la pertinence du voyage, de son intérêt pédagogique pour les élèves, et au final donner – ou refuser – son accord. Il peut aussi être utilisé pour convaincre les familles de l'intérêt pour leurs enfants de prendre part au voyage.

Pour préparer cette étape importante, consultez sur Keezam.fr la fiche :

- « **Préparer un Projet Pédagogique de voyage scolaire** »

ainsi que les exemples présentés. Ces documents vous aideront à bâtir votre projet.

2 – Déterminer le programme, choisir les prestataires, établir un budget prévisionnel.

Le choix du programme puis la recherche des prestataires – transport, hébergement, restauration, visites, activités,... – permettent d'établir un budget global prévisionnel. Ce budget prévisionnel est **indispensable pour avoir une idée du coût par élève**, et de la participation à demander aux familles.

Selon ce premier budget, le programme peut être modifié : les réponses apportées par les prestataires sont-elles les plus pertinentes ? Existe-t-il des solutions plus économiques sur tel ou tel poste de dépenses ? Certaines activités peuvent-elles être organisées sans recourir à un intermédiaire ? ... **Prenez le temps de peaufiner votre projet**, d'interroger éventuellement d'autres prestataires, d'imaginer des solutions alternatives pour trouver finalement le meilleur compromis entre vos objectifs et les coûts. Et puis, n'hésitez pas à demander plusieurs devis pour faire jouer la concurrence.

Le budget prévisionnel est aussi l'occasion de **rechercher des subventions**. Nombreuses sont les collectivités territoriales – Mairie, Conseil Général, Conseil Régional – qui disposent de crédits destinés aux voyages scolaires, sans toujours en faire la publicité. Renseignez-vous auprès des autorités locales, des collègues ou d'autres établissements, sachant que les demandes de subvention qui arrivent en premier sont ont plus de chances d'aboutir.

Ces mêmes démarches peuvent être effectuées auprès des organismes ou associations liées à l'établissement : amicale scolaire, Foyer Socio-Educatif, Association de parents d'élèves, etc...

Ces subventions – qu'elles proviennent d'organismes publics ou privés – peuvent représenter une part importante du financement, et permettre à des élèves de partir. **Il s'agit donc d'un élément à ne pas négliger.**

Pour préparer cette étape, consultez sur Keezam.fr les fiches :

- « **Choisir le moyen de transport adapté** »
- « **Partir en voyage de classe en car** »

3 – Associer, informer et rassurer les parents.

Les parents adhèrent s'autant plus facilement à un projet de voyage scolaire qu'ils y ont été associés tôt, seule façon d'établir un lien de confiance entre équipe éducative et les familles. Présentez leur en quelques mots les grandes lignes du projet : dates, destination, objectifs, prix estimatif par élève, etc. Un simple courrier indiquant une fourchette de prix et demandant un accord de principe suffit dans un premier temps.

Si le séjour se déroule à l'étranger, **indiquez aux parents les éventuelles démarches administratives indispensables** : autorisation de sortie du territoire, carte d'identité ou passeport, visa, Carte Européenne d'assurance maladie, etc... Cela leur laissera le temps de les effectuer si besoin est.

Dans un second temps, une fois le projet bien avancé, organisez une **réunion d'information en présence de tous les parents**. C'est l'occasion de leur expliquer le programme et les objectifs du voyage, de valider les inscriptions, de les rassurer, et de leur donner les ultimes recommandations. C'est le moment aussi de parler règlement, organisation pratique, fiche de suivi sanitaire, trousseau des élèves, etc. Si vous avez choisi de **profiter de la messagerie parents Keezam'tel**, distribuez-leur les Modes d'Emploi complétés du Code Séjour.

Pour préparer cette étape, consultez sur Keezam.fr les fiches :

- « **Séjour à l'étranger : les formalités** »
- « **Veiller sur la santé des élèves** »
- « **Organiser une réunion d'information** »

... ainsi que les différentes fiches trousseau.

4 – Obtenir l'accord de l'autorité de tutelle.

Dans le premier degré, le projet de voyage doit être remis :

- à la **direction de l'école** qui valide son contenu,
- à l'**IEN de la Circonscription**, qui vérifie les aspects pédagogique,
- à l'**IA qui est seule habilitée à délivrer l'autorisation de départ**.

En pratique, c'est l'Inspection de Circonscription qui transmet le projet à l'Inspection Académique. Après accord, l'IEN remet à l'enseignant demandeur un ordre de service.

Le dossier complet – Projet Pédagogique, budget, liste des élèves, liste des encadrants, etc... – doit être remis à l'IEN :

- **5 semaines au minimum avant le départ** pour un séjour dans le **même département**,
- **8 semaines au minimum avant le départ** pour un séjour dans **un autre département**,
- **10 semaines au minimum avant le départ** pour un séjour à **l'étranger**.

Par précaution, prévoyez 1 ou 2 semaines supplémentaires pour anticiper d'éventuelles difficultés : pièce manquante, modification d'un élément, retard administratif,...

Dans le second degré, c'est au Chef d'Etablissement de délivrer l'autorisation de départ, après accord du Conseil d'Administration. Pour éviter de mauvaises surprises, intégrez dans votre planning les dates du CA.

5 – Vérifier la situation de chaque élève avant le départ.

Une fois le projet validé, les prestataires retenus et le budget définitif établi, assurez-vous une dernière fois que chaque élève remplit toutes les conditions pour partir :

- La participation financière a-t-elle été réglée ? Si, non, un échéancier a-t-il été mis en place avec l'établissement ?
- La Fiche de Liaison Sanitaire a-t-elle été correctement remplie et signée par les parents ? Les éventuelles ordonnances médicales sont-elles à jour ? Si l'élève bénéficie d'un PAI, est-il suffisant ou faut-il prévoir un PAI spécial « voyage scolaire » ?
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile a-t-elle été remise à l'établissement en début d'année ?
- En cas de séjour à l'étranger, l'élève dispose-t-il des papiers administratifs nécessaires selon sa situation personnelle ?

Attention : même pour si les collégiens ou lycéens sont responsables de leurs papiers d'identité durant le voyage, **demandez avant le départ une photocopie des cartes d'identité et passeports**. Cela permet de vérifier leur validité, et pourra surtout être d'une aide précieuse en cas de perte de l'original durant le séjour... ce qui arrive.

... votre voyage est désormais fin prêt. Il ne vous reste plus, avec vos élèves, qu'à en profiter !



**Vous disposez d'un blog
pour monter aux parents
les photos du séjour.**

Pour en profiter : <http://keezam.fr>